

## Rapport public

**Date d'émission du rapport** : le 29 janvier 2026**Numéro d'inspection** : 2026-1626-0001**Type d'inspection** :

Plainte

**Titulaire de permis** : Corporation of the City of Windsor**Foyer de soins de longue durée et ville** : foyer de soins de longue durée Huron Lodge, Windsor

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : le 22, et du 27 au 29 janvier 2026.

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : le 26 janvier 2026.

L'inspection concernait :

- Le signalement : n° 00165023 – plainte liée à de multiples préoccupations concernant des soins.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant l'inspection :

Soins liés à l'incontinence

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Rapports et plaintes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Rapports et plaintes

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'alinéa 26 (1) c) de la LRSLD (2021)**

Marche à suivre relative aux plaintes – titulaires de permis

Paragraphe 26 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée prend les mesures suivantes :

c) il transmet immédiatement au directeur, de la manière énoncée dans les règlements, les plaintes écrites qu'il reçoit concernant les soins fournis à un résident ou l'exploitation d'un foyer si elles sont présentées sous la forme prévue par les règlements et qu'elles sont conformes à toute autre exigence que prévoient les règlements.

Des plaintes écrites anonymes ont été reçues par le foyer et ces plaintes signalaient une allégation de risque de préjudice pour plusieurs personnes résidentes. Les plaintes n'ont pas immédiatement été transmises au directeur ou à la directrice.

Sources : examen des plaintes écrites, LTCHomes.net et entretien avec le directeur des soins infirmiers ou la directrice des soins infirmiers.